



Implenia



Invitation

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'IMPLENIA SA

Mardi,
29 mars 2022, à 9 h 30
Thurgauerstrasse 101A,
8152 Glattpark (Opfikon)

CHERES ACTIONNAIRES, CHERS ACTIONNAIRES,

Le Conseil d'administration a décidé en décembre 2021, sur la base de l'ordonnance 3 relative aux mesures de lutte contre le coronavirus (COVID-19) de tenir l'Assemblée générale ordinaire du 29 mars 2022 sans la participation physique des actionnaires. Cette décision est maintenue malgré la levée récente des mesures de lutte contre la COVID-19.

L'Assemblée générale ordinaire se tiendra donc le

mardi 29 mars 2022
à 9 h 30
Thurgauerstrasse 101A,
8152 Glattpark (Opfikon)

avec les personnes requises par les statuts et sans la présence physique des actionnaires.

Nous vous faisons parvenir par la présente les documents suivants:

- Invitation à l'Assemblée générale ordinaire
- Formulaire de procuration (avec formulaire d'instruction)
- Enveloppe-réponse
- Lettre aux actionnaires avec les chiffres-clés de l'exercice 2021

Tous les actionnaires peuvent exercer leurs droits exclusivement par l'intermédiaire du représentant indépendant au moyen d'une procuration électronique ou écrite. À cette fin, veuillez

délivrer une procuration et vos instructions de vote par voie électronique via le portail en ligne de Computershare Suisse SA ou en utilisant le formulaire ci-joint, à l'adresse suivante, au plus tard le 27 mars 2022 :

Computershare Suisse SA,
Implenia AG, Case postale,
4601 Olten

Pour toute question concernant le rapport annuel ou l'Assemblée générale ordinaire, veuillez contacter Madame Franziska Stein, Head of Investor Relations par téléphone au +41 (0)58 474 35 04 ou par e-mail à franziska.stein@implenia.com.

Meilleures salutations

Implenia SA



Hans Ulrich Meister

Président du Conseil d'administration

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 — Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2021 et vote consultatif sur le rapport de rémunération 2021

1.1 — Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2021, après prise de connaissance des rapports de l'organe de révision

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose, après avoir pris connaissance des rapports de l'organe de révision, d'approver le rapport annuel ainsi que les comptes annuels 2021 d'Implenia SA et les comptes consolidés 2021 du groupe Implenia.

1.2 — Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2021

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose d'approver à titre consultatif le rapport de rémunération 2021.

EXPLICATIONS : Le rapport de rémunération contient les principes régissant la rémunération du Conseil d'administration et de l' Implenia Executive Committee ainsi que le compte rendu sur la rémunération 2021. Ce vote n'a pas de caractère contraignant.

2 — Affectation du bénéfice résultant du bilan

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose d'utiliser le bénéfice résultant du bilan d'Implenia SA comme suit :

CHF 1'000	
Bénéfice reporté	417'111
Bénéfice annuel 2021	(17'104)
<hr/>	
Bénéfice résultant du bilan disponible	400'007
Distribution d'un dividende	-
Report à compte nouveau	400'007

EXPLICATIONS : En tant que société mère du groupe, Implenia SA (comme illustré ci-dessus) affiche à elle seule une perte de CHF 17,1 millions. Le résultat consolidé du groupe Implenia affiche toutefois un bénéfice de CHF 63.9 millions pour l'exercice 2021 (pour plus de détails, veuillez consulter le rapport financier complet).

Après les améliorations apportées aux activités opérationnelles des divisions, garanties par le processus de Value Assurance, soutenues par les adaptations du portefeuille et le recentrage de la présence géographique, toutes les divisions sont bien positionnées pour l'avenir. Comme nous l'avions déjà annoncé à l'automne 2021, Implenia a l'intention de renforcer ses fonds propres d'au moins CHF 80 millions au cours de l'exercice 2022. En conséquence, le Conseil d'administration

propose cette année encore de renoncer à la distribution d'un dividende pour l'exercice 2021. Le bénéfice disponible au bilan doit être reporté sur le nouveau compte.

3 — Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2021

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de l' Implenia Executive Committee (direction) pour l'exercice 2021.

4 — Rémunération

4.1 — Approbation de la rémunération totale maximale du Conseil d'administration de l'Assemblée générale ordinaire 2022 à l'Assemblée générale ordinaire 2023

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose d'approuver, à titre de rémunération totale maximale pour les membres du Conseil d'administration, le montant de CHF 1.6 millions pour la période de l'Assemblée générale ordinaire 2022 à l'Assemblée générale ordinaire 2023.

EXPLICATIONS : Au cours du prochain mandat, le Conseil d'administration sera composé, comme auparavant, de sept membres. La rémunération totale maximale proposée de 1,6 million de francs est inchangée par rapport à l'année précédente. Les membres du Conseil d'administration

reçoivent une rémunération fixe pour leurs activités. Cette rémunération est versée à raison de deux tiers en espèces et d'un tiers sous forme d'actions bloquées d'Implenia SA. Le cours moyen de l'action d' Implenia SA au mois de décembre de cette année est déterminant pour le calcul du nombre d'actions. Le transfert des actions intervient immédiatement après. Le montant maximum proposé comprend en outre les cotisations sociales estimées, dans la mesure où elles sont versées par la société, ainsi qu'une réserve minimale pour imprévus. Les principes régissant la rémunération des membres du Conseil d'administration sont énoncés aux art. 22a des statuts. De plus amples informations sur la rémunération des membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de rémunération.

4.2 — Approbation de la rémunération totale maximale de la direction pour l'exercice 2023

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose d'approuver, à titre de rémunération totale maximale pour les membres de l' Implenia Executive Committee (direction), le montant de CHF 13 millions pour l'exercice 2023.

EXPLICATIONS : Bien que l'Implenia Executive Committee ait été réduit de neuf membres à huit membres au 1er mars 2022, la rémunération totale proposée correspond à la rémunération totale maximale déjà approuvée lors de l'Assemblée générale 2021 pour l'exercice 2022.

Au cours de l'année 2022, le NCC lancera une révision de la pondération des différents éléments de la rémunération, dont les éventuelles modifications entreraient en vigueur le 1er janvier 2023. Grâce au maintien de la rémunération maximale actuelle (avec quelques réserves), le Conseil d'administration disposera de la flexibilité requise dans ce contexte.

La rémunération totale maximale proposée pour les membres de l'Implenia Executive Committee se compose d'un salaire de base annuel, de la rémunération à court terme liée au résultat (short term incentive, STI) et de la rémunération à long terme liée au résultat (long term incentive, LTI).

Le STI repose à la fois sur des objectifs financiers et sur des objectifs individuels. Le versement maximal est limité à 200 % au maximum du montant cible. Les objectifs financiers des Division Heads dépendent des résultats du groupe et des résultats de la division. Le montant maximal proposé comprend la réalisation maximale possible des objectifs STI. Les versements effectifs varieront en fonction de la réalisation des objectifs financiers et individuels. Au terme de l'exercice 2023, la société rendra compte du versement effectif dans le rapport de rémunération.

Le LTI lié aux performances est octroyé sous forme d'expectatives sur actions d'Implenia SA (performance share units, PSU), qui dépendent de la réalisation de deux objectifs de performance (total shareholder return relatif et bénéfice par action) sur une période de trois ans. Le montant maximal proposé pour le LTI correspond à une réalisation des objectifs à 100 %. Il s'agit là d'une

approche équilibrée qui tient compte de la possibilité que les objectifs à la fin de la période de performance de trois ans ne soient pas atteints ou soient dépassés. La société évaluera la performance globale à la fin de la période de performance.

En outre, le montant maximum proposé tient compte de l'estimation des charges sociales de l'employeur et des cotisations aux plans de prévoyance, d'épargne ou à des institutions similaires, des primes d'assurance et des autres prestations accessoires ainsi que d'une réserve pour fluctuations de cours et imprévus.

L'Assemblée générale ordinaire du 24 mars 2020 avait approuvé un montant maximal de 13 millions de CHF pour l'exercice 2021. De ce montant, CHF 12.97 (donc 99.77 %) ont été versés à la direction en 2021, dont 51.31 % étaient variables et 48.69 % fixes. Pour l'exercice 2022, l'assemblée générale du 30 mars 2021 a approuvé un montant maximal de 13 millions de CHF. Après l'exercice 2022, la société indiquera le versement effectif dans le rapport de rémunération.

5 — Elections

5.1 — Réélection resp. élection des membres du Conseil d'administration et du président du Conseil d'administration

EXPLICATIONS : Le mandat d'un an des membres actuels du Conseil d'administration s'achèvera au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire du 29 mars 2022. Madame Ines Pöschel a décidé de ne pas se représenter lors de l'Assemblée générale ordinaire de cette année. Le Conseil d'administration remercie Madame Ines Pöschel pour ses précieux services et son engagement aux côtés d'Implenia. Tous les autres membres se tiennent à disposition pour un nouveau mandat comme membres du Conseil d'administration ; Monsieur Hans Ulrich Meister en outre se tient à disposition pour un nouveau mandat comme président du Conseil d'administration. En outre, le Conseil d'administration propose l'élection de Madame Judith Bischof comme nouveau membre du Conseil d'administration.

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose de réélire resp. élire individuellement les personnes suivantes pour un mandat qui s'achèvera au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire :

- (a) réélection de M. Hans Ulrich Meister en tant que membre et président du Conseil d'administration ;

- (b) réélection de M. Henner Mahlstedt en tant que membre du Conseil d'administration ;
- (c) réélection de M. Kyrre Olaf Johansen en tant que membre du Conseil d'administration ;
- (d) réélection de M. Laurent Vulliet en tant que membre du Conseil d'administration ;
- (e) réélection de M. Martin Fischer en tant que membre du Conseil d'administration ;
- (f) réélection de Mme Barbara Lambert en tant que membre du Conseil d'administration ;
- (g) élection de Mme Judith Bischof en tant que membre du Conseil d'administration.

EXPLICATIONS : Judith Bischof (née en 1974, de nationalité suisse, non exécutive et indépendante) est depuis 2018 General Counsel et membre de la direction ainsi que secrétaire du conseil d'administration de RUAG International Holding AG. Avant RUAG, elle a travaillé entre 2011 et 2017 comme General Counsel et membre de l'Executive Committee pour Ascom Holding AG et entre 2005 et 2011 comme avocate pour le cabinet d'avocats Lenz & Staehelin à Zurich. Grâce à sa longue activité en tant que General Counsel et avocate, Judith Bischof dispose de larges compétences professionnelles et managériales en matière de droit et de compliance et de transformation des entreprises. Elle est titulaire d'un doctorat en droit et d'un brevet d'avocat. Elle a obtenu sa licence et son doctorat à l'université de Zurich. Elle est également titulaire d'un Executive MBA de l'Université de Saint-Gall (HSG) et d'un Master of International Business and Law de l'Université de Sydney.

5.2 — Réélection resp. élection des membres du Comité de rémunération

EXPLICATIONS : Le mandat d'un an des membres actuels du Comité de rémunération s'achèvera au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire du 29 mars 2022. Madame Ines Pöschel n'est plus à disposition pour un nouveau mandat suite à sa décision de ne plus se représenter à l'élection comme membre du Conseil d'Administration. Monsieur Laurent Vulliet et Monsieur Martin Fischer se tiennent à disposition pour un nouveau mandat en qualité de membre du Comité de rémunération. Le Conseil d'Administration propose en outre d'élire Monsieur Kyrre Olaf Johansen comme nouveau membre du Comité de rémunération. M. Kyrre Olaf Johansen doit être nommé président du Comité de rémunération par le Conseil d'administration en cas de succès de l'élection.

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose de réélire resp. élire individuellement, en tant que membres du Comité de rémunération, pour un mandat qui s'achèvera au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire et sous réserve de leur réélection préalable au Conseil d'administration, les personnes suivantes :

- (a) réélection de M. Laurent Vulliet en tant que membre du Comité de rémunération ;
- (b) réélection de M. Martin Fischer en tant que membre du Comité de rémunération ;
- (c) élection de M. Kyrre Olaf Johansen en tant que membre du Comité de rémunération.

5.3 — Réélection du représentant indépendant

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose de réélire Cabinet Juridique Keller SNC en tant que représentant indépendant pour un mandat qui s'achèvera au terme de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5.4 — Réélection de l'organe de révision

PROPOSITION : Le Conseil d'administration propose de réélire PricewaterhouseCoopers SA, à Zurich, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2022.

DOCUMENTS

Le rapport de gestion 2021, composé du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés du groupe ainsi que le rapport de rémunération et les rapports de l'organe de révision sont consultables depuis le 1 mars 2022 sur le site Internet <https://implenia.com/en/investor-relations/annualreport/2021/>. À partir du 8 mars 2022, ils seront également consultables Implenia SA, Thurgauerstrasse 101A, 8152 Glattpark (Opfikon). Les actionnaires inscrits au registre des actions et ayant le droit de vote peuvent commander une copie imprimée via le formulaire web à l'adresse <https://implenia.com/en/investor-relations/annualreport/2021/further-information/order-annual-report/>.

INVITATIONS

L'invitation ainsi que le formulaire de procuration seront envoyés par courrier aux actionnaires ayant le droit de vote et inscrits au registre des actions au 4 mars 2022, à 17 h 00, à la dernière adresse figurant sur le registre des actions. L'invitation sera envoyée à partir du 23 mars 2022 aux actionnaires qui s'inscriront au registre des actions après le 4 mars 2022, à 17 h 00, mais avant le 22 mars 2022, 17 h 00. La date de référence pour le droit de vote lors de l'Assemblée générale ordinaire est fixée au 22 mars 2022, 17 h 00. Aucune inscription ou suppression avec droit de vote ne sera effectuée dans le registre des actions du 23 mars 2022 au 29 mars 2022 inclus. Étant donné que les actionnaires n'assisteront pas physiquement à l'Assemblée générale ordinaire, aucune carte d'admission personnelle, y compris les coupons de vote, ne sera envoyée cette année.

PROCURATION

En utilisant le formulaire de procuration qui lui est envoyé avec la présente invitation, tout actionnaire peut se faire représenter par le représentant indépendant, Cabinet Juridique Keller SNC, Case postale 1889, 8027 Zurich, et lui donner des instructions. Les procurations remises au représentant indépendant peuvent être envoyées soit directement à son adresse susmentionnée soit au registre des actions d' Implenia SA (adresse :

Computershare Suisse SA, Implenia SA, Case postale, 4601 Olten, Suisse).

En outre, les procurations et les instructions peuvent également être communiquées au représentant indépendant par voie électronique, par le biais du portail en ligne de Computershare. Le vote électronique à distance via le portail en ligne de Computershare peut être effectué du 8 mars 2022, 7 h 00, au 27 mars 2022, 23 h 59.

POUR OUVRIR UN COMPTE ACTIONNAIRE CHEZ COMPUTERSHARE:

Vous pouvez autoriser et instruire le représentant indépendant via le portail en ligne (gvote).

Le portail Investisseurs marche à suivre:

1. Rendez-vous sur le site Internet www.gvote.ch
2. Vous êtes maintenant invité à saisir votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Vous les trouverez sur votre formulaire d'inscription.
3. Acceptez les conditions de procuration.
4. Vous pouvez habiliter le représentant indépendant à exercer son droit de vote en cliquant sur « Attribution d'une procuration ».
5. Sélectionnez le représentant indépendant pour accéder aux instructions de vote.
6. Saisissez vos instructions de vote et cliquez sur « Confirmer la sélection », puis sur « Je confirme mon action » pour enregistrer votre sélection.

Remarque importante :

Il est possible de transmettre des instructions et de déléguer des pouvoirs au titre de l'Assemblée générale ordinaire 2022 d'ici le 27 mars 2022, à 23 h 59, au plus tard. Si vous transmettez des instructions au représentant indépendant aussi bien par voie électronique sur le portail Investors que par écrit, seules les instructions électroniques seront prises en compte.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à Computershare Schweiz SA, l'exploitante du portail en ligne, par e-mail à l'adresse business.support@computershare.ch ou par téléphone au numéro +41 62 205 77 50 (de 9 h 00 à 16 h 00).

PUBLICATION

La convocation publiée dans l'organe de publication statutaire, la Feuille officielle suisse du commerce fait foi.

Ce document est une traduction inofficielle du texte original allemand. En cas de litige, la version allemande fait foi.

Le Conseil d'administration
Glattpark (Opfikon), 7 mars 2022

Implenia SA
Thurgauerstrasse 101A
8152 Glattpark (Opfikon)
Suisse

T +41 58 474 74 74
F +41 58 474 74 75
www.implenia.com